



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/52/L.68/Add.1
19 décembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Points 20 c) et 43 de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE :
ASSISTANCE INTERNATIONALE D'URGENCE POUR LE RÉTABLISSEMENT
DE LA PAIX ET DE LA NORMALITÉ EN AFGHANISTAN ET POUR LA
RECONSTRUCTION DE CE PAYS DÉVASTÉ PAR LA GUERRE

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSÉQUENCES POUR LA PAIX
ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

Afghanistan, Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark,
Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie,
Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan,
Kirghizistan, Luxembourg, Ouzbékistan, Pays-Bas, Portugal,
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède
et Turquie : projet de résolution

A

Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la
paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction
de ce pays dévasté par la guerre

Additif

Ajouter à la liste des auteurs du projet de résolution les pays suivants :

Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Chili, Chypre, Estonie, Fidji,
Géorgie, Hongrie, Islande, Malte, Maroc, Norvège, Paraguay, Pologne,
République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tadjikistan,
Turkménistan et Ukraine
